

37e session annuelle des directeurs généraux de l'Association de gestions des ports de l'Afrique de l'ouest et du centre

Améliorer la performance portuaire au moyen de l'investissement

Willy NDONG
Libreville/Gabon

LA ville d'Abidjan (Côte d'Ivoire) a abrité, du 29 juin au 2 juillet 2015, la 37e session annuelle des directeurs généraux de l'Association de gestions des ports d'Afrique de l'ouest et du centre (AG-PAOC). Notre pays était représenté à cette grand-messe des patrons des ports africains par Rigobert Ikambouyat Ndéka, directeur général de l'Office des ports et rades du Gabon (Oprag). Durant

plusieurs jours, les experts des questions portuaires ont débattu de plusieurs sujets, le thème principal étant "quelle responsabilité des différents acteurs relative aux coûts de passages portuaires ?". Au cours de cette réunion, le DG de l'Oprag a présidé la session 1 axée sur les coûts de passages portuaires-expériences et perspectives des autorités portuaires. Tout au long des travaux de cette commission 1, on retiendra que les responsabilités liées à la problématique des coûts de passage portuaire sont



Le directeur général de l'Oprag Ikambouya Ndeka, lors de la 37e réunion de l'Association des gestions des ports de l'Afrique centrale et de l'Ouest.

partagées entre l'État, l'autorité portuaire et les autres acteurs du secteur maritime et portuaire que sont les armateurs, les transitaires...

A la lumière de cette réalité, plusieurs pistes de solutions structurantes et approches innovantes ont été retenues. Il s'agit de l'amélioration de la performance portuaire par le renforcement des investissements en matière d'infrastructures et du potentiel humain en vue d'offrir des prestations de qualité, de l'amélioration des procédures adminis-

tratives en vue de la mise en place d'un guichet unique portuaire, du renforcement des compétences juridiques de l'autorité portuaire afin de jouer pleinement son rôle de régulateur des activités portuaires, de la création d'un observatoire pour le suivi et les coûts de passages portuaires...

Ces recommandations, qui visent à réduire la vie chère, seront transmises aux plus hautes autorités de notre pays aux fins d'améliorer le panier de la ménagère et réduire le coût de la vie.

Direction générale du budget et des finances publiques

La place des PME-PMI dans les marchés publics

AJT Source DGBFIP
Libreville/Gabon

C'est l'objet d'une conférence animée jeudi dernier, à la salle polyvalente de la foire municipale Pierre-Louis Agondjo Okawé, par le directeur général du budget et des finances publiques, Jean-Fidèle Otandault.

PLUSIEURS opérateurs économiques du secteur des PME-PMI ont assisté, le 2 juillet dernier, à la salle polyvalente de la foire municipale Pierre-Louis Agondjo Okawé de Port gentil, à une conférence animée par le direc-

teur général du budget et des finances publiques, Jean-Fidèle Otandault. La rencontre placée sous le thème de la «Place des PME-PMI dans les marchés publics», a eu lieu en présence du gouverneur de l'Ogooué-Maritime, Martin Boguikouma, du premier adjoint au maire, Robert Nzonghan, du préfet de Bendjé, Philbert Pambou Moussoungou. Pour la première autorité provinciale, le DGBFIP était porteur du message de la tutelle et du président de la République, en ce qui concerne l'accompagnement des petites et moyennes entreprises dans le cadre du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE). Cette rencontre, a

soutenu Martin Boguikouma, fera date car il s'agit d'une tribune d'échanges devant permettre aux acteurs de définir ensemble un partenariat permettant de surmonter les difficultés passées, de faire face aux défis à venir en matière de commandes publiques, avec la préoccupation sans cesse réaffirmée par le gouvernement d'une gestion plus rigoureuse des deniers publics, et un souci plus affirmé de la qualité du service bien fait. L'objectif de l'Etat, a-t-il indiqué, "est de mettre en œuvre les mécanismes pour que les marchés publics profitent à nos PME-PMI et qu'elles participent

à leur tour à la création d'emplois". L'intervention du directeur général du budget et des finances publiques s'est articulée sur les lourdeurs dans la chaîne de la dépense publique, la réforme des finances publiques, l'existence d'un marché potentiel pour les PME/PMI et les mesures en faveur des opérateurs économiques locaux. Les marchés publics, selon Jean Fidèle Otandault, "occupent une place majeure dans le budget de l'Etat qui consacre 836 milliards de nos francs au titre de l'exercice 2015. D'où la création de la direction générale du budget et des finances publiques, par décret

n°0058/PR/MBCP du 16 janvier 2015, avec pour mission de s'assurer de la stricte application des dispositions du code des marchés publics". L'objectif recherché, a-t-il expliqué, est "une plus grande cohérence entre les coûts des prestations réalisées et la qualité de celles-ci, tout en garantissant le respect des principes fondamentaux de l'achat public : la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. Après avoir mis à nu certains maux tels que la surface financière insuffisante pour soumissionner sur appel d'offres, l'incivisme fiscal, activités éphémères,

absence d'un véritable esprit entrepreneurial qui minent les PME/PMI". L'orateur a orienté la réflexion dans le sens des entreprises plus citoyennes et un partenariat gagnant-gagnant. Il a ainsi décliné quelques extraits des mesures favorables aux entreprises qui adhèrent à la charte des PME/PMI citoyennes, à savoir : assouplissement des conditions d'octroi de l'avance de démarrage, aménagement des dossiers d'appels d'offres, attribution des marchés de sous-traitance aux PME/PMI citoyennes, renforcement de la pratique de l'allotissement des marchés prévue par le code des marchés publics.

Transport aérien

Le droit aérien enseigné aux acteurs du secteur

AJT
Libreville/Gabon

A L'INITIATIVE du cabinet Aviation consulting services, un séminaire sur le droit aérien s'est tenu à Libreville les 2 et 3 juillet derniers. Occasion pour les acteurs du secteur, cadres supérieurs, administratifs, et responsables des opérations aériennes, d'échanger sur les questions relatives au droit aérien, notamment la définition du droit aérien, le statut juridique de l'aéronef et le régime applicable.

Au cours des échanges, outre la question de la définition de l'objet de la formation, les experts venus de l'Université de droit et d'économie d'Aix Marseille 3 en France, ont également abordé les caractéristiques principales de l'aéronef (la mobilité,



Quelques participants au stage.

la double dangerosité pour les personnes se trouvant tant à son bord qu'au sol, et son coût très élevé qui se chiffre en millions de dollars). Les échanges ont été conduits par des experts français en matière de droit des transports, notamment Pierre Bonnasies, Christian Scapel,

Cyril Bloch, et Victor Mali Ovuongou, tous professeurs agrégés en droit et maître de conférence à l'Université de droit et d'Économie d'Aix Marseille 3, France. Abordant la question concernant le statut juridique de l'aéronef et le régime applicable, les échanges entre les ac-



Victor Mali Ovuongou, spécialiste en transport aérien et en économie du transport aérien exposant sur les questions de choix, sélection et affectation des flottes.

teurs du secteur relèvent la nécessité pour les opérateurs de procéder à l'immatriculation des avions. Ceci permettrait, entre autres, de différencier les aéronefs exploités commercialement des aéronefs affectés au transport des officiels protégés par la convention de Genève.

Notons que la formation avait pour référentiels le droit français en matière d'aviation civile, le droit de l'Union Européenne en matière d'aviation, et le droit de la Cémac en matière d'aviation au travers d'un certain nombre de textes et règlements comme le code des transports de la France de 2014-2015, le Code de la Cémac de 2012, et les instruments nationaux et autres actions en matière de réglementation de l'aviation tel que la loi 7-65 relative à l'aviation civile au Gabon.